

23/11/2007

Commission permanente

Impliquer les hommes, facteur crucial de changement pour lutter contre la violence faite aux femmes

Journée internationale sur l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre 2007)

DECLARATION

présenté par Mme Gülsün Bilgehan, Présidente de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, pour adoption par la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Bratislava, 23 novembre 2007)

La violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, est une violation grave des droits de l'homme qui touche toutes les couches de la société et tous les pays européens.

L'Assemblée parlementaire, chargée de la mise en œuvre de la dimension parlementaire de la Campagne du Conseil de l'Europe « Stop à la violence domestique faite aux femmes » (2006-2008), est déterminée à poursuivre ses actions pour combattre cette atteinte à la dignité humaine. Elle invite les parlements nationaux à mettre en place un cadre législatif qui assure la protection des victimes, la poursuite des auteurs et la prévention de ce fléau.

Lutter contre la violence à l'égard des femmes exige aussi un changement profond des mentalités en Europe et la mobilisation de tous les acteurs de la société. Dans ce contexte, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est convaincue que l'implication des hommes - qui restent majoritaires dans les sphères décisionnelles - est un facteur crucial de changement pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et construire une société plus juste, respectueuse des droits fondamentaux.

L'Assemblée invite ainsi les parlements nationaux à se joindre à son initiative paneuropéenne parlementaire intitulée « Combattre la violence à l'égard des femmes : les hommes s'impliquent », organisée à l'occasion du 25 novembre 2007, Journée internationale de l'élimination des violences faites aux femmes.

Elle invite notamment les parlements nationaux à mettre en place de réseaux de parlementaires hommes au sein des parlements et à mener des actions de sensibilisation des hommes et d'éducation des garçons.

Elle encourage en outre les parlements nationaux à poursuivre jusqu'en juin 2008 leur soutien à la Campagne du Conseil de l'Europe et à renforcer les dispositifs législatifs pour combattre la violence à l'égard des femmes, suivant la Résolution 1582 (2007) adoptée par l'APCE le 5 octobre 2007.